

GE_GERICHTE ATAS/1135/2022 vom 20. Dezember 2022

GE Cour de justice, 2022-12-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1135_2022

FR: GE_GERICHTE ATAS/1135/2022 du 20 décembre 2022

IT: GE_GERICHTE ATAS/1135/2022 del 20 dicembre 2022

Erwägungen

E. 24

décembre 2022, de la demande de PC de l'assurée, étant précisé que, dans les présentes circonstances particulières, le fait que l'assurée aurait pu produire les documents de la Poste suisse dans le cadre de l'opposition ne conduit pas à une autre solution concernant les dépens, dès lors que la décision – initiale – du 6 septembre 2021 n'était que très succinctement motivée ; Que la procédure est gratuite (art. 89H al. 1 LPA et vu l'art. 61 let. fbis LPGA).

A/4124/2021 - 6/6 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES
SOCIALES Statuant d'accord entre les parties

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.